

Nom et coordonnées de l'école : EMPU Saint Savin 3rue des vignes, 33920 Saint Savin Commune : SAINT SAVIN	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 2ND TRIMESTRE Date : mardi 28 mars 2023
--	---

Circonscription de Blaye

Présents :

Présidente (directrice d'école) : Claire MOREAU

Inspecteur de l'éducation nationale : Christophe Guillerot (excusé)

Equipe enseignante :	Marie-Noëlle Coulon, Magali Morinière, Magali Portanier, Audrey Arnaud, Amandine Vitti, Caroline Louis, Edith Peschel, Morgane Bergey
Le maire ou son représentant :	Julie Rubio
Invités (personnel municipal,...) :	ATSEM : Corinne Sans, Audrey Paule, Miren Clair, Sylvie Magot, Florence Florence, Charlène Hériaud Directrice accueil périscolaire : Stéphanie Coste Parents élus : Laëtitia Barateau, Charline Mallet

Excusés : Jamila Ghaouti, Sophie Lacour, Noémie Lainé, Célia Rahimi, Alexia Forment, Ludovic Reynes, Amandine Chopin, Wafaa Haddi, Mélanie Mauvillain

Début du conseil d'école : 17h

Secrétaire de séance : Magali Portanier

I / Parcours de l'élève

a) APC

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des obligations de service des professeurs d'école de tous les niveaux, de la petite section de maternelle au CM2. Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

Elles offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

A l'école maternelle, l'aide peut être consacrée au renforcement de la maîtrise de la langue orale et à la découverte de l'écrit, par exemple, par l'accès à des récits riches et variés. Le travail en petits groupes permet de solliciter chaque élève et favorise les échanges avec l'enseignant. Ce temps d'aide permet aussi la mise en œuvre de jeux symboliques et de jeux à règles.»

Les activités proposées répondent à des besoins identifiés. La liste des élèves concernés évolue au cours de l'année en fonction des progrès et/ou de l'émergence de besoins nouveaux. Un même élève ne peut être pris en charge toute l'année et il n'est pas envisageable de proposer le même type d'action tout au long de l'année.

Les activités pédagogiques complémentaires mettent l'élève en situation de réussite sans pour autant réduire les exigences : les tâches demandées sont à la mesure de ses possibilités, suffisantes pour susciter l'intérêt et atteignables grâce à l'étayage bienveillant de l'adulte.

Toutes les formes de regroupement sont possibles : élèves d'une même classe, de plusieurs classes d'un même niveau, de différentes classes d'un même cycle, de cycles différents (exemple : GS/CP).

L'école maternelle de Saint Savin propose les APC de 16h à 16h30, une durée de 30 minutes, compatible avec les capacités d'attention des enfants de maternelle.

b) Assiduité

« L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans et jusqu'à l'âge de seize ans » Art L131-1 modifié par LOI 20196791 du 26 juillet 2019-art11.

Conformément au décret 2019-826 du 2 août 2019, un aménagement de la durée de la journée peut être envisagé pour les PS. Dans le cas d'aménagement, l'emploi du temps défini doit faire l'objet d'une autorisation de la direction, de l'IEN et d'une contractualisation avec la famille (convention). Cet aménagement doit tendre progressivement vers une fréquentation régulière et assidue.

Concernant les élèves de MS et GS, l'inscription implique une fréquentation à temps plein et assidue dès le début de l'année scolaire. Les enfants ayant des besoins particuliers peuvent bénéficier d'un aménagement d'emploi du temps dans le cadre de leur projet de scolarisation (PAI/PPS).

Les parents doivent informer l'enseignant des absences de leur enfant par un mot signé et fournir, dans le cas d'une maladie contagieuse, un certificat médical. Une absence de 4 demi-journées par mois non justifiée donnera lieu à un signalement à l'inspection académique. En cas de persistance du défaut d'assiduité, la directrice d'école réunira l'équipe éducative afin d'élaborer un dispositif d'aide et d'accompagnement adapté et contractualisé avec la famille. Si une poursuite de l'absentéisme est constatée en dépit de ces mesures, la famille sera convoquée en présence du représentant du département et du directeur. Lorsqu'en dépit de toutes les mesures prises, l'assiduité n'est pas rétablie, l'ultime recours est la mise en place d'une procédure de sanction pénale. Cette année, un signalement a été fait auprès de l'inspection académique.

Mme Rubio déplore que le transport scolaire dont le coût est pris en charge par la maire ne soit pas plus utilisé. En effet, certains problèmes de retard pourraient être résolus en utilisant les transports en commun.

c) PMI

La PMI (protection maternelle et infantile) est un service de santé.

PMI en charge de fournir les agréments pour les modes d'accueil, la PMI peut également être une aide pour les familles lorsqu'il s'agit de mettre en place un budget pour les assistantes maternelles etc.

Notre territoire est celui qui comporte le plus d'assistantes maternelles.

Mme Escrig et 4 autres puéricultrices sont en charge des bilans des 3/4 ans. Il est important d'intégrer les parents au bilan. Si les parents ne peuvent pas être présents, ils sont contactés par téléphone pour faire état des observations.

La PMI n'a pas mission d'alerter les services sociaux, elle est avant tout un service de santé.

Le médecin de PMI est sollicité pour les enfants de PS et MS. A partir de la GS, le médecin scolaire prend le relais. Lorsqu'il est question de PAI, c'est au médecin scolaire uniquement de gérer quel que soit le niveau.

En REP, tous les élèves de GS devraient être vus par le médecin scolaire mais ce n'est pas le cas.

Mme Moreau précise toute l'importance de l'observation de la communauté éducative : enseignantes/ATSEM qui sont les premières à détecter et à faire le relais auprès des services de santé.

II/ Projet et vie de l'école

a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes à l'école

TPS

Le dispositif d'accueil des moins de 3 ans :

Il existe 21 dispositifs de ce genre en Gironde (pour rappel, la Gironde compte 535 communes et environs 750 écoles). Il accueille les enfants de l'année à partir de leur 2ème anniversaire.

C'est une première étape en douceur de la scolarisation qui permet à des enfants dont les familles sont éloignées socialement, culturellement, linguistiquement du milieu scolaire de se familiariser avec les codes de l'école.

L'espace, le matériel et l'emploi du temps sont pensés pour répondre aux besoins de ces très jeunes élèves : besoin physiologiques, affectifs, sociaux, moteurs et garantir ainsi la sécurité affective qui leur permettra de bien vivre la séparation et l'école.

Cette entrée dans l'école se fait de façon très progressive en fonction des capacités de chaque enfant. L'emploi du temps est donc individualisé.

Du côté de l'enfant, il s'agit de développer, l'autonomie, le langage, la sociabilisation, la compréhension des premières règles de vie en collectivité mais surtout de prendre plaisir à venir à l'école, à apprendre.

Du côté des parents : Il s'agit de les accueillir, de les rassurer et de les associer à scolarisation.

Cette année le dispositif accueille 15 élèves, avec une belle assiduité (3 à 4 matinées par semaine pour la majorité) Nous sommes donc régulièrement une douzaine les matins. Tous les enfants ont fait l'expérience au moins une fois de la cantine. Nous remercions la municipalité de rendre possible l'organisation du repas dans le calme avec atsem et enseignante avant l'arrivée des autres classes, ce qui en fait un temps apprécié des élèves.

Une dizaine d'enfants reste la journée complète, 2 à 3 fois par semaine. Nous commençons à sortir de notre bulle en rencontrant les élèves des autres classes l'après-midi sur les temps de récréation. A partir du mois de mai, sont envisagées des passerelles avec les enseignants de petite section.

Mme Rubio déplore le manque de mobilité de certaines familles dont les enfants pourraient bénéficier du dispositif. Mme Peschel est d'accord et déplore qu'un enfant ait dû sortir du dispositif à cause de cela.

PS/MS 1

*Projet musique dans le domaine des Activités artistiques, et dans le cadre du projet parcours artistique et culturel de l'école :

1° Projet de cycle, toutes les classes : Sortie au Théâtre Fémina pour l'Ecoute d'un opéra concert « La flûte enchantée »

2° Projet réalisé sur les 3 classes de PS/MS *Présentation d'instruments de musique dans la classe, (clarinette, saxophone, flûte et d'autres..), avec un invité musicien (parent d'élève ou connaissances) par semaine.

3° Projet *Ecoute d'une œuvre musicale : « Pierre et le loup » conte musical pour enfant. 4° Découverte des instruments de l'école et pratique collective, séances de Rituels quotidiens d'explorations instrumentales : apprendre à écouter et s'écouter, savoir nommer, trier et classer les instruments en fonction des gestes à faire pour produire un son, savoir les utiliser correctement.

*Le spectacle vivant

Prolongement Projet Cycle DANSE : pratiquer quelques activités des arts du spectacle vivant, (3^{ème} trimestre)

*Projet dans le Domaine explorer le monde du vivant : la croissance des êtres vivants

Projet de cycle dans les classes : élevage et naissance des escargots dans la classe

*Projet dans le **Domaine de l'écrit** : les sorties bibliothèque se poursuivent (une fois par mois).

PS/MS 2

Les projets sont similaires à ceux des autres classes de PS/MS.

Madame Morinière (présente les lundis et mardis) a commencé un travail autour du l'eau (sensibilisation sur la question du gaspillage, arrosage des plantes...) et autour des plantations.

PS/MS 3 :

période 3:"petite taupe ouvre moi ta porte"

- langage, les animaux du jardin et l'hiver, la forêt
- arts, réalisation des animaux du récit en volume
- vivant, plantation de bulbes

période 4:"toujours rien"

- langage, observation des floraisons (bulbes de l'année précédente)
- arts, réalisation de couronnes de fleurs pour le carnaval
- vivant, les insectes, jeux de loto, memory, repérages spatiaux

période 5: les escargots

- élevage dans la classe
- albums thème escargots

GS DD (4 classes)

Liaison GS/CP :

- Rédaction d'une lettre à l'intention des CP pour les inviter à partager avec nous les danses traditionnelles préparées à l'occasion de la fête de l'Hiver. Suite à cela, nous avons également partagé des sablés aux épices confectionnés par les GS en classe. Enfin, les CP ont chanté pour les GS une chanson anglaise.

- Les CP sont venus le 20 mars lire une lettre pour nous inviter à venir voir leur spectacle travaillé dans le cadre de leur projet « Cirque », le 24 mars. Nous avons accepté leur invitation, ainsi les CP ont eu des spectateurs et les GS ont travaillé la compétence "être un spectateur attentif et respectueux". La représentation a été très appréciée par les élèves de GS.

Explorer le monde :

- Les GS ont pu ajouter des bulbes dans les parterres de la cour de récréation et de la classe 4. Ils sont heureux de les voir progressivement fleurir depuis quelques semaines.

- Des bulbes et des graines ont également été plantés dans les classes pour observation afin de déterminer quels sont les besoins d'une plante.

- Des élevages d'escargots ont été mis en place début mars dans toutes les classes de GS. Les élèves peuvent ainsi observer de près le cycle de vie de l'escargot et ses besoins.

- Diverses expériences ont été menées autour de l'air afin de dégager ses principales caractéristiques : invisible, inodore, incolore...

- Les élèves ont été sensibilisés aux dangers domestiques et aux manières de les éviter dans le cadre de notre travail sur le feu.

- Pour clôturer notre projet sur le feu, les GS ont rédigé une lettre aux pompiers de Saint Savin afin de savoir si nous pouvions visiter la caserne. Notre demande a été acceptée et toutes les classes de GS (2 classes le 21/03 et 2 classes le 28/03) se sont rendues à la caserne afin de découvrir les camions et les équipements des pompiers. (Que nous remercions encore pour leur accueil)

Vivre ensemble :

- Organisation de la fête de l'hiver avec la préparation de plusieurs danses traditionnelles.

- Avant les vacances de février, sortie au centre culturel de Saint Savin pour visionner le court-métrage « Zébulon le dragon » dans le cadre de notre projet sur « Les 4 éléments » et le thème du feu. Dans la même journée, les élèves ont préparé des crêpes qui ont ensuite été partagées lors d'un goûter collectif.

Arts visuels :

- Réalisation de costumes pour le Carnaval du 31 mars, toujours autour de notre projet « Les 4 éléments ». Les élèves ont choisi l'élément qu'ils souhaitaient représenter parmi l'air, la terre et le feu (éléments travaillés lors des dernières périodes).

Agir s'exprimer comprendre à travers les activités physiques :

- Durant cette période nous avons travaillé l'orientation au sein de l'école en vue de faire un parcours d'orientation avec les CP dans leur cour de récréation dans le cadre de la liaison GS/CP en période 5.

Projets communs à toutes les classes :

- Sortie au cinéma de Blaye avant les vacances de décembre pour visionner plusieurs courts-métrages

autour de l'hiver.

- Sortie au théâtre Femina à Bordeaux pour voir une revisite de l'opéra « La flûte enchantée » de Mozart.

b) Présentation du projet d'école et retour sur l'évaluation d'école

Le projet d'école s'inscrit pleinement dans le projet du réseau d'éducation prioritaire dont les objectifs sont les suivants :

- renforcer les acquisitions du lire et comprendre
- construire les compétences psycho-sociales des élèves
- sécuriser le parcours des élèves en développant les partenariats
- renforcer les stratégies des élèves pour les aider à mieux résoudre les problèmes

Les écoles de Saint Savin sont concernées par l'évaluation d'école. Elle s'inscrit dans un processus combinant auto-évaluation, menée par l'établissement évalué, et évaluation externe conduite par une équipe d'évaluateurs externes. La finalité de l'évaluation des établissements est l'amélioration du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, de leurs parcours de formation, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement.

L'auto-évaluation a été rédigée durant la période 3 puis envoyée aux évaluateurs externes qui sont ensuite venus dans les écoles le 24 février puis le 27 mars afin de rencontrer des partenaires et aborder certains points présents dans les auto-évaluations.

Une restitution de l'évaluation des écoles aura lieu le vendredi 9 juin lors d'un conseil d'école extraordinaire où les évaluateurs seront présents.

c) Organisation des liaisons inter-cycles

Liaison GS / CP : des actions sont menées tout au long de l'année (partage de danse, invitation à voir une représentation, partage de goûter, de chants...

Des conseils des maîtres seront programmés prochainement afin de préparer la rentrée en CP des GS actuels (échange autour des difficultés, des habitudes de classes, des supports pédagogiques...).

Mme Rodrigues (enseignante spécialisée) devrait intervenir en période 5 dans les classes de GS afin de mettre en place en co-enseignement un projet « aller vers la lecture » qui sera poursuivi à l'entrée en CP.

III/ Fonctionnement de l'école

a) Prévision des effectifs pour la rentrée 2023

Le comité technique spécial départemental réuni début mars et le conseil départemental de l'éducation nationale consulté par la suite n'ont pas statué sur une fermeture de classe pour la rentrée prochaine comme annoncé précédemment. Nous garderions les huit classes mais réparties différemment. Au mois de juin, une nouvelle analyse des situations des écoles sera effectuée et confirmera le maintien ou non des huit classes.

L'accueil des enfants de moins de 3 ans dans le cadre du dispositif sera reconduit.

Comme cette année, les parents déposeront des demandes en mairie, des rendez-vous seront proposés.

Une commission aura lieu si besoin courant juin. Lors de cette commission, un CPC représentant l'IEN ou l'IEN, la directrice, l'enseignante, la psychologue scolaire, le maire et ses adjoints en charge de la mission scolaire ainsi que les partenaires sociaux et médicaux de la petite enfance : une assistante sociale de secteur et Mme Saad-Eddine (médecin PMI) examineront les demandes selon plusieurs critères et établiront la liste des enfants pouvant entrer dans ce dispositif.

Mme Moreau a transmis à toutes les écoles du secteur du REP un mail avec le livret d'accueil en pièce jointe afin que les directeurs transmettent l'information aux familles afin de favoriser la venue d'enfants ciblés prioritaires pour entrer dans ce dispositif.

Il est rappelé qu'il faut favoriser les élèves éloignés de la culture scolaire mais qu'aucun véto ne peut être posé dans le cas contraire. Si l'effectif dépasse 17, la commission s'appuiera sur le cahier des charges pour statuer. Cahier des charges mis en place lors de l'ouverture du dispositif avec la municipalité et les partenaires.

Mme Peschel ajoute que les élèves présentant un handicap ou un éloignement linguistique sont prioritaires.

PS : 30 (la base étant la liste des administrés mais celle-ci est aléatoire en fonction des arrivées depuis, des déménagements...)

MS : 39

GS : 33

Soit un total de 119 enfants en comptant 17 TPS (effectif en baisse car actuellement 144 élèves).

b) Bilan intermédiaire sur la sécurité

Au moment du premier conseil d'école, un seul exercice de sécurité avait été fait, il s'agissait du premier exercice incendie. Un autre exercice incendie aura lieu mardi 4 avril.

Depuis, l'exercice « attentat-intrusion » a été effectué (le 22 novembre). Toutes les classes ont été très réactives, les portes se sont verrouillées partout et très vite. La présence des volets électriques permet cette rapidité. Le signal est suffisamment audible et une classe présente dans la salle de motricité s'est cachée dans la réserve de matériel (bon réflexe).

Le 10 janvier a été fait l'exercice dans le cadre du PPMS « risques majeurs », le scénario choisi a été : risque technologique. 4 classes n'ont pas entendu le signal (corne de brume), elles ont été alertées par les autres classes. Pour chaque exercice, un compte rendu est envoyé à la mairie, à la dsden et à l'assistante de prévention de la circonscription de Blaye.

c) Bilan intermédiaire coopérative scolaire

Dépenses	Recettes
Achat de petits matériels en P2 et P3 : rangement, bulbes, albums, jeux de cartes, abonnement école des loisirs, matériel sciences, ingrédients recettes de cuisine, ustensiles de cuisine, goûter de Noël, gommettes pour les Bookinou des classes... = $83.59 + 176.17 + 55.96 + 67.20 + 37 + 61.22 + 20.54 + 18.71 + 78.82 + 58.15 + 29.97 + 22.31 + 95.11 + 18 = 822.75€$	Remboursement de Super U pour l'erreur de location de la tireuse à bière pour la fête de l'école = 120€
Achat photos scolaires : 1830.04€	Vente des calendriers : 600€ Bénéfice calendriers = $600 - 195€ = 405€$
Achat élevage escargots pour 5 classes = 249.50€	Vente photos scolaires = 3668.50€ Bénéfice photos = $1838.46€$
Mini concerts complément : $438.60 + 214.20 = 652.80€$ (total places = 1088€)	
Total dépenses : 3555.09€	Total recettes : 4388.50€

Solde au 10 novembre 2022 : **3390.63€**

solde au 28 mars = 4224.04€

d) Budgets municipaux

Le budget permet d'équiper très convenablement les classes en petit matériel. Des subventions sont accordées notamment pour payer la venue de la compagnie de l'association Califourchon qui interviendra vendredi à l'occasion du carnaval pour un coût de 900 euros. A Noël, nous avons pu offrir des cadeaux de classes car 16 euros par élèves sont accordées. La somme accordée pour le transport nous permet aussi de sortir de l'école plus aisément car le budget de la coopérative scolaire ne nous permettrait pas de financer l'intégralité des sorties, le budget transport étant très important.

Mme Rubio s'engage à maintenir le budget alloué à l'école même si les budgets communaux sont de plus en plus restreints.

e) Travaux

Une liste de petits travaux à faire pendant les vacances d'avril a été envoyée hier à la mairie, elle reprend principalement les éléments déjà envoyés.

Mme Rubio ajoute que la livraison du restaurant scolaire aura lieu au premier trimestre de l'année 2024. Les classes seront livrées pendant l'été 2023 pour permettre une occupation des locaux dès la rentrée de septembre 2023.

Les parents déplorent la difficulté pour se garer, Mme Rubio répond qu'en période de travaux, il faut pouvoir s'adapter et dès la livraison du restaurant scolaire, un parking sera créé à proximité de l'école.

IV/ Questions des parents

- 1) *Lors de la rentrée de septembre, des parents d'enfants de MS ont été surpris de n'avoir que 2 jours pour amener leur enfant jusqu'à la porte. Cela a été brutal pour eux. Est-ce que pour la rentrée prochaine les parents de MS pourront accompagner leur enfant jusqu'à la classe au moins jusqu'à la Toussaint ?*

Le fonctionnement sera le même que cette année sauf que la rentrée sera un lundi et les parents pourront accompagner leur enfant de MS jusqu'au lundi suivant inclus. Il est important de préparer les enfants à cette séparation, un dialogue avec la famille doit être engagé assez tôt. Mme Moreau ajoute que l'équipe a fait preuve d'une grande souplesse et que les enfants qui avaient besoin d'être accompagnés plus longtemps l'ont été. Il faut ajouter que les établissements scolaires sont soumis à des obligations en ce qui concerne le plan vigipirate.

- 2) *Que mangent les enfants lorsqu'ils sont à l'accueil périscolaire du soir ?*

Mme Coste répond que les enfants ont beaucoup et ont le choix : fruits de saison, biscuits, fromage, les restes du midi sont proposés afin d'éviter le gaspillage. Les enfants ont le temps de goûter et ils peuvent faire jusqu'à trois choix de goûter. Pour boire, de l'eau et du sirop étaient proposés, maintenant, il n'y a plus que de l'eau car l'apport en sucre était trop important et inutile.

Mme Mallet ajoute que le fait que l'eau soit froide pour se laver les mains provoque des irritations chez certains enfants. Mme Rubio répond que l'eau est à température ambiante et qu'il n'y aura pas d'eau chaude pour un souci d'économie.

Fin du conseil d'école : 18h20

Prochain conseil d'école aura lieu le : mardi 20 juin à 17h

Fait à Saint Savin le 04.04.2023

La Directrice,
Présidente du Conseil d'Ecole :



Le Secrétaire de séance :